

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1961 B 00083
Numéro SIREN : 612 000 836
Nom ou dénomination : UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2023 sous le numéro de dépôt 27220



2302722202

DATE DEPOT : 10/03/2023

NUMERO DE DEPOT : 2023R027220

N° GESTION : 1961B00083

N° SIREN : 612000836

DENOMINATION : UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

ADRESSE : 2 RUE DE PHALSBURG 75017 PARIS

DATE ACTE : 16/01/2023

TYPE ACTE : Procès-verbal du conseil d'administration

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS
Société anonyme au capital de 76 000 euros
Siège social : 2, rue de Phalsbourg - 75017 PARIS
RCS PARIS B 612 000 836

=====

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration
du 16 Janvier 2023**

=====

L'an deux mille vingt trois,
Le seize janvier,
A quinze heures trente,

les administrateurs de la société UNION FIDUCIAIRE DE PARIS, société anonyme au capital de 76 000 euros, dont le siège est à Paris (17ème) : 2, rue de Phalsbourg, se sont réunis au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Gérard BENAZRA
- Monsieur Emmanuel MAGNIER
- Monsieur Robert YALAP

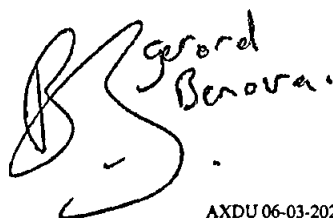
La totalité des membres du Conseil d'administration étant présents, le Conseil est valablement constitué et peut régulièrement délibérer.

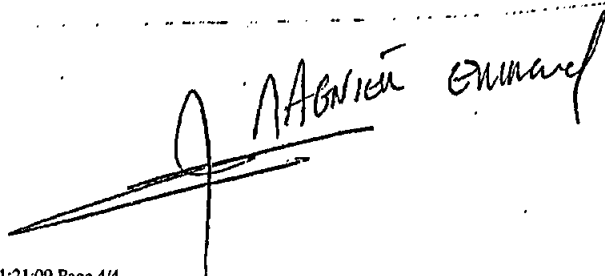
Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration, dont les termes sont approuvés à l'unanimité.

1. Le Conseil décide de nommer Président du conseil d'administration Monsieur Gérard BENAZRA pour la durée de son mandat d'administrateur.
2. Le Conseil décide de nommer Directeur Général Monsieur Emmanuel MAGNIER pour la durée de son mandat d'administrateur.

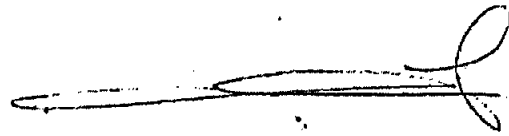
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.


Gérard Benazra


Emmanuel Magnier

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président



2302722201

DATE DEPOT : 10/03/2023

NUMERO DE DEPOT : 2023R027220

N° GESTION : 1961B00083

N° SIREN : 612000836

DENOMINATION : UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

ADRESSE : 2 RUE DE PHALSBURG 75017 PARIS

DATE ACTE : 16/01/2023

TYPE ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS
Société anonyme au capital de 76 000 euros
Siège social : 2, rue de Phalsbourg - 75017 PARIS
RCS PARIS B 612 000 836

=====

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 16 Janvier 2023**

=====

L'an deux mille vingt trois,

Le seize janvier,

A quinze heures,

Les actionnaires de la société UNION FIDUCIAIRE DE PARIS, société anonyme au capital de 76 000 euros, dont le siège social est à Paris (17ème) : 2, rue de Phalsbourg, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Thierry LANCESSEUR, en qualité de Directeur Général, prend la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Président fait constater que, d'après la feuille de présence certifiée valable par les membres du bureau, six actionnaires, possédant ensemble 2001 actions, sont présents ou représentés.

Les conditions de quorum étant réunies, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer, savoir :

1. Démission de l'ensemble des administrateurs,
2. Nomination de trois administrateurs,
3. Questions diverses.

Monsieur le Président déclare alors ouverte la discussion générale et donne la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur le Président prend acte de la démission du collège des administrateurs à effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur

- pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice clos en 2022
 - Monsieur Gérard BENAZRA demeurant 4 B, rue Gustave Zede 75016 PARIS,
 - Monsieur Emmanuel MAGNIER demeurant 19, rue du 4 Septembre 92500 RUEIL MALMAISON,
- pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice clos en 2025
 - Monsieur Robert YALAP demeurant 12, rue de la Fontaine 95850 MAREIL EN FRANCE,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze dix.